



# Randonnée dans les gorges de l'Ardèche

(Niveau de l'eau)

## Recommandations à but strictement informatif

**Important :** Cette information sur le passage des gués est donnée à titre purement indicatif. Elle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du SGGGA en cas d'accident. Les niveaux d'eaux de l'Ardèche sont en effet sujets à d'importantes variations journalières, voire horaires, notamment du fait de lâchers d'eau au niveau des barrages EDF.



Avant de faire la randonnée du sentier des gorges, renseignez-vous sur la météo et sur le niveau d'eau de la rivière.

Vérifier sur le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) le niveau d'eau à la station de Vallon Pont d'arc, en complément vérifier le niveau sur le Chassezac, La Baume et l'Ardèche amont, lâcher d'eau possible, en temps réel.

### .Passages à Gué

*Sentier amont (Châmes-Gournier)*

- 2 gués sont à traverser : **gué du guitar** et **gué du charmassonnet**
- Pour accéder au bivouac de Gaud, il faut traverser **le gué de la cannelle**

La traversée des gués est possible dans de bonnes conditions à **partir de -0.70m**, ils se trouvent chacun en amont d'un rapide.

Nos recommandations pour la traversée : prévoir un bâton, ne pas traverser pieds-nus car les galets sont très glissants, détacher la ceinture de votre sac à dos.

### .Passage de la Cadière

*Sentier aval (Gournier-Sauze)*

Le passage est possible à **partir de -0,30m**.



